



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE OSSES

Séance du 04 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le quatre avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Jean-Marc OÇAFRAIN.

Etaient présents : Mme AYÇAGUER Elorri, Mme CASIRIAIN Elena, Mme CHAMALBIDE Corinne, M. DACHAGUER Peio, Mme FALXA Odile, M. GOICOEHEA Iñaki, M. HEGUY Antton, Mme IDIART Claudine, M. IÑARRA François, M. IRIART Jean Claude, M. JORAJURIA Ramuntxo, M. LEKUMBERRY Xantxo, M. MATEO Jean François, M. OÇAFRAIN Jean-Marc, Mme PERUSANSENA Elodie

A été nommé comme secrétaire de séance : Mme IDIART Claudine

Date convocation : 29 mars 2024

Date d'affichage : 29 mars 2024

DECISION N° 12 : SIGNATURE DE L'AVENANT N°1 DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE DE PATURAGE AVEC LA SCEA LURREKOA (Nomenclature : 3.3)

Madame Elorri AYÇAGUER et Monsieur Jean-François MATEO, intéressés à l'affaire, quittent la salle.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une convention pluriannuelle de pâturage a été signée entre la commune d'Ossès et la SCEA Lurrekoa en date du 02 mai 2023. En effet, la SCEA Lurrekoa transhume les bovins de la race terreña dans les estives communales depuis 2022.

Monsieur le Maire présente le projet d'avenant N°1 à cette convention modifiant l'article 2 relatif à la désignation des biens de cette convention. Ainsi les parcelles A27 et A40 seront mises à la disposition du preneur.

En outre, Monsieur le Maire rappelle que les pacages sont facturés aux mêmes tarifs qu'aux autres agriculteurs utilisateurs des estives communales fixés par délibération du Conseil Municipal.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant N°1 à la convention pluriannuelle de pâturage avec la SCEA Lurrekoa.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 13

Nombre de suffrages exprimés : 13

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme

OSSES, le 04 avril 2024

Le Maire,

Jean-Marc OÇAFRAIN



Acte rendu exécutoire

Après publication ou notification le 19/04/2024

Et après transmission en sous-préfecture le 19/04/2024